

Axe 1 « Exercer dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive »						
Formes d'intervention <small>(BO n° 7 du 16-02-2017)</small>	Actions	0	1	2	3	4
1.1 - Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet d'établissement inclusif.	- Collaborer dans la rédaction des différents projets au sein de l'école (projet d'établissement versant éducatif et pédagogique ; projet de poste DA). > Le sémaphore de l'école inclusive (Poutoux, 2017).					
1.2 - Concevoir son action pédagogique en articulation avec toutes les classes de l'établissement.	- Intervenir à tous les niveaux de l'école primaire et maternelle en fonction des besoins identifiés au cours des CCSS. - Penser son action en favorisant les liens entre les activités menées au sein du DA et celles conduites en classe afin d'éviter les ruptures (temps didactique et contrat didactique).					
1.3 - Concevoir avec d'autres enseignants des séquences d'enseignement et co-intervenir dans le cadre de pratiques inclusives.	cf. Axe 3, point 8.					
1.4 - Œuvrer à l'accessibilité des apprentissages dans le cadre des programmes en vigueur et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.	- Apporter aux élèves à besoins éducatifs particuliers les aides dont ils ont besoin (adaptation, médiation, étayage) pour les aider à entrer dans la tâche et les soutenir dans sa réalisation. <i>Exemple : adaptations apportées à un texte de lecture (mise en couleur du texte, accroissement de l'espacement entre les lignes, pointage du doigt par l'adulte en cours de lecture, etc.).</i> - Échanger avec l'enseignant-e de la classe afin de faciliter le					

	<p>transfert des moyens d'accessibilité.</p> <p>- Bien cibler la zone proximale de développement pour définir des objectifs du PPRE et de la PAOA.</p>						
<p>1.5 - S'inscrire dans une démarche de coopération avec différents acteurs et partenaires.</p>	<p>- Connaître les partenaires et le contenu des suivis.</p> <p>- Participer à des entretiens :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Tripartites ; > Avec les partenaires extérieurs. <p>- Participer aux EE et aux ESS.</p> <p>- Participer au compte-rendu proposé à la suite du bilan établi par le psychologue scolaire ou le médecin scolaire.</p> <p>- Participer au conseil du réseau (relecture du projet de poste, notamment).</p> <p>- Coopérer avec le chef d'établissement sur des situations problématiques (harcèlement, mal-être, etc.).</p> <p>- Se tenir informé-e régulièrement, avec le chef d'établissement, de la situation d'élèves à besoins éducatifs particuliers.</p> <p>- Être disponible, faire preuve d'écoute empathique envers les enseignant-e-s.</p>						
<p>1.6 - Coordonner des actions avec les membres de la communauté éducative pour la scolarisation et l'accompagnement des élèves.</p>	<p>- Participer à la rédaction des PPRE, des PAP, etc. (dans le cadre de la liaison école-collège, notamment).</p> <p>- Apporter sa contribution à la rédaction des PPS en partenariat avec l'enseignant-e de la classe et l'AVS.</p> <p>- Participer aux conseils de cycle et aux CCSS.</p>						

1 un peu 2 beaucoup 3 passionnément 4 à la folie 0 pas du tout

Axe 2						
« Exercer une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire »						
Formes d'intervention <small>(BO n° 7 du 16-02-2017)</small>	Actions	0	1	2	3	4
2.1 - Assurer une mission de prévention des difficultés d'apprentissage.	<ul style="list-style-type: none"> › Se reporter au Modèle de prévention RàI (« Réponse à l'Intervention » Harn, Kame'enui et Simmons, 2007) 					
2.2 - Contribuer à l'élaboration de parcours de formation adaptés visant une bonne insertion sociale et professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> › Assurer le suivi du parcours de l'élève : <ul style="list-style-type: none"> › Évaluation EGPA › Orientation ULIS, IME <p>- cf. axe 3, points 4 et 5 - cf. axe 1, point 5.</p>					
2.3 - Se doter et utiliser des méthodes et outils d'évaluation adaptés	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur les outils d'évaluation selon son intention (diagnostique, formative, sommative) : <ul style="list-style-type: none"> › Ressources : Eduscol, grilles d'analyse de Perraudeau, évaluations nationales, évaluations Egpa, Far, Medial, La cigale, Test de Boehm, Roc (repérage orthographique collectif), Fluence, Oura (outil de repérage des acquis en lecture de CP), Belo (batterie d'évaluations de lecture et d'orthographe), Evaldim (Vinais), ECPN (épreuves conceptuelles de résolution de problèmes numériques), Grille d'analyse de productions 					

	<p>d'écrits (Marot), Aled (Cortes), Le sémaphore (Bonjour et Lapeyre), grille de Barry (2011), CogniSciences, Roll, le Fil d'Ariane, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Envisager une (des) modalité(s) de passation : <ul style="list-style-type: none"> › Passation individuelle, collective, par groupe ; › Observation de l'élève en situation ; › Schématisation, mime, théâtre, dessin, manipulation, questionnaire par l'élève ; › Entretien, dialogue avec l'élève. 					
2.4 - Définir des stratégies d'apprentissages personnalisés et explicites	<ul style="list-style-type: none"> - Expliciter et mettre en mots les stratégies d'apprentissage. <ul style="list-style-type: none"> › L'aide stratégique aux élèves en difficulté scolaire (Vianin, 2010). › Les stratégies d'apprentissage (Perraudau, 2006). 					
2.5 - Adapter les situations d'apprentissage, les supports d'enseignement et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les supports, les consignes ; - Penser aux ressources (aides matérielles) ; - Proposer un étayage ; - Envisager des interactions entre pairs, etc. › Se reporter au document : Différenciation pédagogique : comment adapter l'enseignement pour la réussite de tous les élèves ? (CNET, 2017). 					
2.6 - Élaborer ou contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre de projets individualisés dans une perspective d'un parcours de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la rédaction des PPRE, PPS, PAP, PAS, GEVA-Sco, PAOA, demandes de bilan psychologique, projets de co-intervention, préparations de séances, etc. 					

1 un peu 2 beaucoup 3 passionnément 4 à la folie 0 pas du tout

Axe 3 « Exercer une fonction de personne ressource dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive »						
Formes d'intervention <small>(BO n° 7 du 16-02-2017)</small>	Actions	1	2	3	4	5
3.1 - S'approprier et diffuser les enjeux éthiques et sociétaux de l'école inclusive	<ul style="list-style-type: none"> - Rappeler les enjeux aux réunions de prérentrée (enseignants et parents), lors des conseils de réseau avec les CE. - Les inscrire dans les différents projets (projet d'établissement, projet de poste DA). - Prendre un temps d'échanges avec les AVS et les enseignants. - S'appuyer sur le préambule du document de référence des DA EC 29 (2017). 					
3.2 - Répondre dans le contexte d'exercice aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques concertées à des besoins éducatifs particuliers	<ul style="list-style-type: none"> - Être capable de mener des observations d'élèves communes avec d'autres membres du pôle et/ou de l'équipe pédagogique. - Aider à l'analyse, apporter des conseils lors des CCSS, des EE, des ESS, des temps d'échanges avec les enseignants et les AVS. - Expliciter la mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves et les compensations définies par le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS). - Concevoir, en collaboration avec un-e (des) enseignant-e-s, une séance ou une séquence d'enseignement. - Participer à la rédaction de courriers à destination des partenaires extérieurs. 					

3.3 - Mobiliser les éléments des cadres législatif et réglementaire dans la variété de ses missions	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les textes officiels. - Mentionner les références aux programmes et aux textes officiels sur les documents écrits. - Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école. 					
3.4 - Connaître et coopérer avec la diversité des partenaires et des acteurs de l'École inclusive	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les partenaires du réseau de proximité (structures et personnes). - Participer aux réunions, conduire des échanges téléphoniques. - Visiter des structures. - Créer un annuaire des différentes structures (publiques, associatives ou privées du réseau de proximité à visées éducative, médicale ou sociale) - Sur le réseau, aider à la mise en place de formations animées par des partenaires extérieurs. - Veiller à la présence de l'AVS lors des temps d'information. 					
3.5 - Construire des relations professionnelles avec les familles en les associant au parcours de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Participer aux entretiens tripartites. - Associer les familles au projet de leur enfant (participation aux équipes éducatives, connaissance des projets). - Rencontrer les parents de manière informelle. 					
3.6- Concevoir et mettre en œuvre des modalités de co-intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un outil de cadrage des modalités de co-intervention à destination des enseignants (DA et classe ordinaire). - Concevoir un dépliant informatif et incitatif à destination des enseignants. - Concevoir un projet de co-intervention ou d'improvisation réglée (Lescouarch). - Établir un contrat moral avec l'enseignant-e. 					
3.7 - Construire et animer des actions de sensibilisation, d'information et participer	<ul style="list-style-type: none"> - S'engager dans la formation continue des enseignants 					

<p>à des actions de formation sur le thème de l'éducation inclusive</p>	<p>spécialisé ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer aux temps de formation communs avec les enseignants du réseau ; - Participer à des conférences ; - S'assurer de la présence du DA lors des réunions de rentrée ou lors des réunions de classe. - Organiser une ou des réunions de réseau avec toutes les enseignantes et tous les enseignants (culture commune). - Créer un lieu d'échanges autour d'un thème propre à l'éducation inclusive. - Mettre à disposition des ressources (Padlet, flash-info, courriel hebdomadaire, classeur AVS, sitographie, livres, outils, etc.). - Communiquer l'emploi du temps du DA et informer des actions conduites dans les écoles. 					
<p>3.8 - Prévenir l'apparition de difficultés chez certains élèves ayant une fragilité particulière</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Échanger avec les enseignants. - Conduire des observations d'élèves en classe. - Participer à la passation et à l'analyse d'évaluations diagnostiques. - Co-élaborer des situations d'enseignement-apprentissage en tenant compte des élèves à besoins éducatifs particuliers et en agissant sur les gestes professionnels (Jorro, 2004, 2006 ; Jorro et Crocé-Spinelli, 2010). <ul style="list-style-type: none"> - Corporéité (déplacements, mobilité, posture, etc.) ; - Gestes langagiers (vocabulaire, tonalité, etc.) ; - Gestes éthiques (relation, climat positif, 					

	bienveillance, écoute, etc.) ; - Gestes de mise en scène des savoirs (choix des supports pédagogiques, des d'évaluations, gestion de l'espace classe, anticipation des obstacles didactiques et pédagogiques, etc.).					
--	---	--	--	--	--	--

1 un peu 2 beaucoup 3 passionnément 4 à la folie 0 pas du tout